

Suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, il vous est possible de verser directement le solde (13%) de votre taxe à l'école que vous souhaitez accompagner dans son développement au travers de la nouvelle plateforme Soltéa. Pour ceux qui ne sauraient pas bien comment cela fonctionne, nous pouvons vous aider et vous pouvez également suivre un webinaire à l'adresse suivante : <https://youtu.be/be5W9j0SkEw>

L'Ecole De Production du Morvan 58 - Institut Sallonnier, Ecole de Production dans le secteur de la 1ère Transformation du bois en cours de création, est habilitée à percevoir votre taxe en 2023 au travers de l'Association Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP) que vous pourrez identifier sur la Plateforme SOLTEA

- **Soit par son nom** : l'Association Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP)
- **Soit par son numéro de SIRET** : 529 009 458 00025 ou 529 009 458 00033

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous apportez une contribution décisive et indispensable à la création de l'Ecole dans un premier temps et à son fonctionnement par la suite.

Afin que nous puissions préparer le reçu à vous transmettre dès réception de votre versement, merci de nous adresser ce formulaire complété :

Entreprise :
Adresse :
Tél : Mail :
N°Siret :
Contact de la personne en charge de la taxe d'apprentissage
Nom :
Fonction :
Tél : Mail :

Montant de la promesse de versement à EDPM58 :

Date et Signature (tampon le cas échéant) :

Document à renvoyer à EDPM 58 par e-mail : tresoriedpm58@gmail.com

Tél : 0660447716

ou par courrier : EDPM58 - 15 Rue Coulon 58290 Moulins-Engilbert

Au nom de tous les futurs élèves et de l'EDPM58, nous tenons à vous remercier très sincèrement de nous accorder votre confiance et votre soutien!